

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'UNION SPORTIVE DE RONCHIN DU LUNDI 23 JUIN 2014

Les membres de l'UNION SPORTIVE DE RONCHIN, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le **Lundi 23 juin 2014 à 19h00** au siège social, stade Léo LAGRANGE à RONCHIN.

Monsieur **Gérard DERUY** – *Président* - ouvre la séance à 19h00 en remerciant pour leur présence les personnalités, adhérents et membres du Comité Directeur.

Sont présents ou excusés :

- Monsieur Bernard NEVEJANS Président l'Office des Sports Ronchinois, *présent*
 - Monsieur André BARGE Trésorier de l'Office des Sports Ronchinois, *présent*
 - Mr Patrick GEENENS – Maire et ses adjoints : *excusés* pour cause de Conseil Municipal concomitant.
- Monsieur **Gérard DERUY** - *Président de l'US RONCHIN* - donne lecture du « *mot du Président* » **annexé au présent PV**.

Puis **Samuel TREMELET** – *Secrétaire* - rappelle l'Ordre du jour :

1. Mot de Monsieur le Maire de RONCHIN ou de son représentant.
2. Approbation des procès verbaux des Assemblées du 20 juin 2013 et du 28 novembre 2013
3. Rapport Moral de l'US RONCHIN pour la saison 2013-2014
4. Fixation des cotisations pour la saison **2015-2016** :
 - ✓ 2015/2016 : proposition de maintien des montants de cotisations adoptés pour la saison 2014-2015.
 - ✓ Rappel : le montant des cotisations pour la saison 2014-2015 a été adopté par l'Assemblée Générale du 20 juin 2013 soit : 65 € pour les débutants, 85 € pour les autres catégories avec les mêmes conditions de réduction.
5. Projet et bilan Sportif :
 - ✓ Intervention de **Désiré BELGHIT** (Référént Technique du club).
 - ✓ Intervention de **Mathilde LEBON** (Référént technique football Educatif).
6. Questions diverses
7. Désignation du Bureau par les membres du Comité Directeur
8. Pot de l'amitié

- La parole est donnée à Monsieur **Bernard NEVEJANS** – Président l'Office des Sports de Ronchin – qui, en préambule, excuse l'absence de Monsieur **Patrick GEENENS** – *Maire de Ronchin* - et de ses représentants pour cause de Conseil Municipal coïncidant avec notre Assemblée générale.
Monsieur **NEVEJANS** revient sur les événements qui mettent en présence la municipalité au sens large et le club de l'USR.
Il s'arrête sur le dernier tournoi international U13 de La Pentecôte et met en exergue le modèle de coopération entre les services de la ville et le club que représente cet événement. Il souligne le caractère résolument festif de ce rendez-vous devenu incontournable et le sérieux de l'organisation ainsi que l'implication singulière de l'épine dorsale qu'est le contingent de bénévoles dans la réussite de cette manifestation.
Il précise le plaisir qu'il a de constater la dynamique que déploie l'USR dans chacun des événements qu'il organise.
Enfin **Bernard NEVEJANS** assure l'USR du soutien de l'OSR dans toutes ses sollicitations eu égard au sérieux avec lequel notre club restitue les éléments logistiques qu'il requiert.

- **Samuel TREMELET** – *Secrétaire* – soumet à l'approbation de l'assemblée les procès verbaux des Assemblées du **20 juin 2013** et du **28 novembre 2013** qui ont été tenus à la disposition des membres au siège de l'Association dans les quinze jours qui ont précédé la présente réunion, et sur le site du club.
-

Les Procès-Verbaux sont adoptés à l'Unanimité

- Lecture est alors donnée du Rapport Moral par **Samuel TREMELET** – *Secrétaire* – pour la saison 2013/2014. **Ce document est annexé au présent PV.**

Le rapport est adopté à l'Unanimité

- le Secrétaire **Samuel TREMELET** soumet alors au vote de l'Assemblée le montant des cotisations pour la saison 2015/2016 et rappelle que le montant des cotisations pour la saison 2014/2015 avait été fixé lors de l'Assemblée du 20 juin 2013 soit :

Débutants : **65** € - autres catégories : **85** € avec une réduction de **10** € à partir de la deuxième licence pour une même famille (père, fils ou fille à charge, les enfants majeurs vivant hors du foyer familial étant exclus de la mesure).

Il est proposé le maintien du montant des cotisations adopté pour la saison 2014/2015.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

- Il est alors procédé à la lecture des rapport et projet sportifs par :
- **Désiré BELGHIT** (Réfèrent Technique du club), pour les catégories U15 à Seniors.
 - **Mathilde LEBON** (Responsable football d'animation), pour les catégories Débutants à U13.

Le rapport pour les catégories U15 à Seniors est adopté à l'Unanimité.

Le rapport pour les catégories Débutants à U13 est adopté à l'Unanimité.

Ces documents sont annexés au présent PV.

- Il n'y a pas de questions diverses soumises par l'Assemblée.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à **20h15**, les participants sont invités à partager le pot de l'amitié.
- Le Comité Directeur sursoit à l'élection du nouveau Bureau. Celui-ci sera désigné lors d'une réunion dont la date interviendra rapidement et en tout état de cause avant la campagne de demandes des licences et autres obligations administratives et financières requérant sa constitution :

IL est rappelé que le Comité Directeur donne tous pouvoirs aux membres du bureau afin d'accomplir toutes les formalités, et en particulier toutes opérations bancaires ou postales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire, et le Trésorier.

Fait à Ronchin, le Jeudi 26 juin 2014.

Le Président
G. DERUY

Le Secrétaire
S.TREMELET

La Trésorière
I. DESCAMPS